



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	29	29

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 5 JUIN 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Quentin TILLARD

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Aurélie GROSSO, David MANDINE, Nathalie JEAN, Philippe VANHALST, Alix DIOP, Yaya BOUKHECHAM, Charlotte VADEBLE, Jean-François MASCARO, Pierre DENIZET, Alain VERON, Florence LECOCQ, Maria PENHARD, Hugo LEGENDRE, Lydie MILAD, Claire SCHAAF, Delphine TOMAS, Laure WALLET, Solange GHAOUI, Ludovic JEAN, Quentin TILLARD, Valérie BONNET, Florence LENOBLE, Waren BOUKHECHAM, Maria RAT, Jean-Philippe PROST, Bruno PERILLO.

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Patrick URAS à Jean-Pierre SERRUS, Cyril MERLIN à Yaya BOUKHECHAM

Conseillers Municipaux absents :

Délibération N° 26/66 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – COOPERATIVE SCOLAIRE VICTOR HUGO

Rapporteur : Charlotte VADEBLE

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une aide financière exceptionnelle à la coopérative scolaire Victor Hugo dans le cadre de l'achat d'un piano.

Cet achat représente un cout total de 2 196 € il est proposé d'en financer une partie.

Vu le budget communal 2026 modifié, et notamment son chapitre 65,
Vu la délibération n°52/26 portant attribution de subventions sur l'année 2026,
Vu la demande de la coopérative scolaire Victor Hugo en date du 30 avril 2026,
Vu la commission des finances du 1^{er} Juin 2026,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 600 € à la coopérative scolaire de l'école Victor Hugo

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :

Quentin TILLARD

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 9/06/26
Et de la publication sur le site internet le... 9/06/26
ou notification le... 9/06/26

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com